

FEU L'ABBÉ D.-O.-R. DUFRESNE

Lundi dernier, le 5 janvier, Mgr F.-X. Gosselin, curé de N.-D. de Lévis, présidait l'office des funérailles de l'abbé Dufresne, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Le prêtre défunt était décédé l'avant-veille, 3 janvier, dans la même institution.

Voici les dates et les faits de cette carrière sacerdotale, dont la dernière partie s'est écoulée dans la retraite et le silence, et dont la fin même n'a guère été connue du grand public.

M. l'abbé Dufresne naquit à Saint-Roch de Québec, le 12 août 1856, de Jean-Baptiste Rivard-Dufresne, avocat, et de Cécile Godbout. Après avoir suivi les classes de l'École normale Laval et y avoir obtenu le diplôme d'école modèle, il entra au grand séminaire de Chicoutimi au mois de septembre 1876. Feu Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi, lui conféra l'ordination sacerdotale à Saint-Joseph de Lévis, le 31 juillet 1881, en même temps qu'à l'abbé Paul-Victor Charland, le futur Dominicain, le futur auteur de *Madame sainte Anne*. M. Dufresne continua sa carrière de professeur à Chicoutimi, tout en remplissant la charge de chapelain à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi.

Il fut ensuite vicaire à la Malbaie, en 1889 ; aumônier des Ursulines de Roberval, en 1890 ; curé de Saint-Siméon (Charlevoix), en 1892 ; aumônier des Franciscaines Missionnaires, à Sainte-Anne de Beaupré, en 1894 ; vicaire à Hébertville (Lac Saint-Jean), en 1896 ; curé de Saint-Fulgence (Chicoutimi), de 1898 à 1901, où le mauvais état de sa santé l'obligea à prendre sa retraite, pendant laquelle il résida à Québec d'abord, et depuis 1902 à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Frappé de paralysie depuis l'an dernier, il était devenu à peu près inconscient et privé même de l'usage de la parole. Une dernière aggravation de sa maladie l'a emporté en quelques jours. Il repose maintenant dans le cimetière de Lévis, sur le terrain qu'y possèdent les MM. du Collège et grâce à la charitable obligeance de ces prêtres.

La famille Dufresne était une famille chrétienne... à l'ancienne manière, qui était la bonne. Les enfants n'y avaient pas permission de courir les rues. Mais on leur ménageait à la maison même tous les amusements propres à les y retenir. On surveillait aussi leurs relations, et ce n'est pas l'un de mes moindres titres de gloire que d'avoir été admis quelquefois, voilà près d'une cinquantaine d'années, à me mêler à leurs jeux sur le « rond à patiner » établi à côté de la maison. Je dus cette faveur insigne à l'entremise d'une parente du vingt-cinquième degré, qui avait